

# **Règlement 370-2011**

## **Règlement modifiant le règlement 284-98 concernant les animaux**

ATTENDU QU'UN règlement concernant les animaux (no. 284-98) est en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire revoir les amendes prévues au règlement 284-98 ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné.

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1    MODIFICATION DE L'ARTICLE 19**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 19 du règlement 284-98 est, à toute fins que de droit, remplacé par le suivant :

#### ***ARTICLE 19    AMENDES DE 100\$ ET 300 \$***

*Toute personne physique qui contrevient aux articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16 ou 18 du présent règlement commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de base de 100 \$ en plus des frais de saisie et de garde qui peuvent, selon le cas, être ajoutés au montant d'amende initial.*

*Toute personne morale qui contrevient aux mêmes articles que ceux prévus au premier alinéa commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 300 \$ en plus des frais de saisie et de garde qui peuvent, selon le cas, être ajoutés au montant d'amende initial.*

### **ARTICLE 2    MODIFICATION DE L'ARTICLE 20**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 20 du règlement 284-98 est, à toute fins que de droit, remplacé par le suivant :

#### ***ARTICLE 20    AMENDE DE 400 \$***

*Toute personne physique qui contrevient à l'article 30 du présent règlement commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 400 \$.*

### **ARTICLE 3    ENTRÉES EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :    12<sup>ième</sup> jour de décembre 2011

Adopté le :                        9<sup>ième</sup> jour de janvier 2012

Publié le :                         10<sup>ième</sup> jour de janvier 2012

Arlette Girard

Mairesse

Rick Tanguay

Secrétaire-Trésorier